



INFO CSE

Septembre 2021

8  
SEPTEMBRE  
2021

## DÉCLARATION **FO LCL** SUR LE PROJET DE PAIEMENT DE LA RBA DE 13 À 12 VERSEMENTS

Cela fait des années que **FO LCL** s'insurge contre le fait qu'LCL considère que notre salaire mensuel de base représente  $1/13^{\text{ème}}$  de notre salaire annuel.

Par cette grave erreur juridique, notre salaire mensuel de base est amputé d' $1/12^{\text{ème}}$ .

Ce qui a provoqué et provoque toujours des effets nuisibles aux intérêts des salariés (sous-valorisation d'un jour de CET, de CP, de RTT, impact sur les IJSS et le maintien du net, réduction de la gratification « médaille du travail », ...).

**FO LCL** ne peut donc qu'approuver la correction de cette aberration juridique. Notre salaire mensuel de base représentera dorénavant, comme il se doit,  $1/12^{\text{ème}}$  de notre salaire annuel.

Cependant, cette nécessaire rectification n'est en rien liée aux modalités de versement du salaire annuel (12 ou 13 fois). Il est tout à fait possible de continuer à verser le salaire annuel en 13 fois quand bien même le salaire mensuel de base équivaut à  $1/12^{\text{ème}}$  du salaire annuel. Il suffit, pour cela, de provisionner chaque mois  $1/12^{\text{ème}}$  du salaire mensuel afin de reverser ces provisions en décembre.

Cette solution présenterait également l'avantage de satisfaire tout le monde, en laissant le choix à chacun d'être payé en 12 ou 13 fois, tout en simplifiant la paie.

C'est ce que **FO LCL** préconise et vous demande donc de mettre en place.



Délégation Nationale **FO LCL**

B.C. 401-11

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF

Tél. : 01 42 95 12 06 - Fax : 01 42 95 10 75

Restez informés et connectés à FO-LCL



Appli FO LCL



[twitter.com/FOLCL](https://twitter.com/FOLCL)



[FO LCL](https://www.facebook.com/fo.lcl)

